

Le conseil communal

se réunira le **28 septembre 2023 à 08.15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique:

1. Commissions consultatives communales – Désignation des membres.
 - a. Commission des sports et des loisirs.
 - b. Commission des jeunes.
 - c. Commission des finances.
 - d. Commission des questions sociales et du 3^e âge.
 - e. Commission de la circulation et de la mobilité.
 - f. Commission de jumelage.
 - g. Commission forestière, de l'environnement et du développement durable.
 - h. Commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire.
 - i. Commission de la famille et de l'inclusion.
 - j. Commission culturelle.
 - k. Commission d'accompagnement de l'ERMG.
 - l. Commission scolaire.
2. CACC – Comité d'accompagnement pour l'eau potable de la région du Natur- & Geopark Mëllerdall :
Nomination d'un représentant et d'un membre suppléant.
3. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
4. Pose d'une conduite de gaz dans la rue de Münschecker entre la rue des Caves et la rue Boland- plans et devis : 180.000.-€.
5. PAP Camping : projet et convention d'exécution.
6. Projet de morcellement.
7. Dénomination de rue : rue Emile Seil.
8. Parking public « Réngmauer » :
 - a) Avenant au contrat de gestion du parking souterrain « Réngmauer »,
 - b) Contrats de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Réngmauer ».
9. Fixation des nuits blanches officielle 2024-2027.
10. Subsidés :

a. APEMH Fondation :	50.-€.
b. Wonschstäer (Lietsch) :	250.-€.
c. Amicale Foyer Pietert (Lietsch) :	250.-€.
d. Club sportif Grevenmacher :	2.100.-€.
e. Stuedt asbl :	300.-€.
11. Pacte nature – résolutions :
 - a. Stratégie communale pour la protection de l'environnement.
 - b. Plantations en milieu urbain
 - c. Promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privées
 - d. Concept de communication et d'information.

12. Modifications budgétaires.

13. Emprunt : Modalités et caractéristiques.

montant de l'emprunt	:	12.000.000.- €
durée de l'emprunt	:	20 années
taux	:	variable ou fixe
périodicité des remboursements	:	à définir sur base du taux retenu
arrêtés de compte	:	à définir sur base du taux retenu
tranches:		en plusieurs tranches
frais:		sans frais.

14. Conversion d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 50%, « Laufbahn IC » en un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 50%, « Laufbahn ID » du contrat collectif de la Ville de Grevenmacher.

15. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

16. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

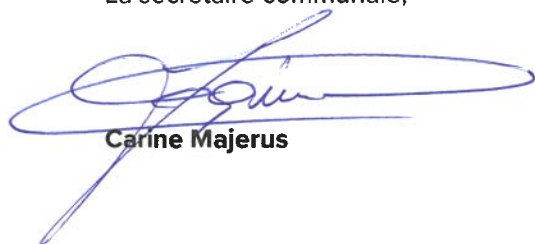
Séance à huis clos:

1. Nomination d'un fonctionnaire, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
2. ERMG – Classement de trois salarié(e)s à tâche intellectuelle.
3. SYVICOL : Proposition d'un candidat aux fonctions de délégué au comité du Syvicol.
4. CGDIS : Proposition d'un candidat aux fonctions de délégué au conseil d'administration du CGDIS.
5. Commission des loyers.
 - a. Proposition d'un candidat aux fonctions de membre effectif respectivement de membre suppléant parmi les personnes qui sont bailleurs au Ministère de l'Intérieur.
 - b. Proposition d'un candidat aux fonctions de membre effectif respectivement de membre suppléant parmi les personnes qui sont locataires au Ministère de l'Intérieur.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 19 septembre 2023 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 19 septembre 2023.

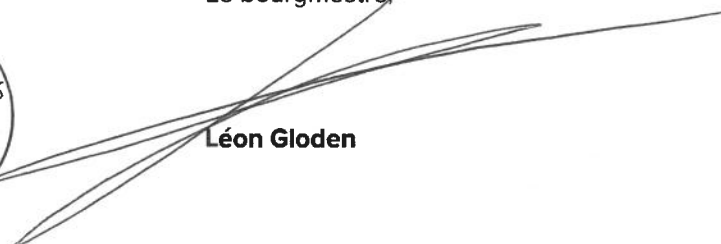
La secrétaire communale,



Carine Majerus



Le bourgmestre,



Léon Gloden